



Département de l'Eure - Domaine d'Harcourt



Appel à projets – résidence de création Octobre 2012 à juillet 2014

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département de l'Eure organise depuis 2006 au Domaine d'Harcourt un festival annuel d'arts de la rue : "les Séquences buissonnières" qui a lieu le second week-end du mois de juillet (programmation assurée par l'Atelier 231, Centre national des arts de la rue de Sotteville-lès-Rouen).

> Plus d'infos sur Harcourt : www.harcourt-normandie.fr

Depuis 2010, le Département de l'Eure a souhaité donner une nouvelle orientation à ce festival, en accueillant en résidence au Domaine d'Harcourt une compagnie associée au site pendant une période de 18 mois.

Cette démarche du Département s'inscrit dans une politique globale de développement culturel du territoire, visant d'une part à positionner le Domaine d'Harcourt comme un lieu de création et de diffusion artistique, avec une exigence de qualité et d'ouverture vers le public, mais aussi de proposer à ce public une offre culturelle, et au-delà de celle-ci, de permettre aux habitants du territoire, d'acquérir une expérience originale et sensible de la création d'un spectacle.

Le présent appel à candidatures porte sur la prochaine période de résidence, débutant à l'automne 2012 (octobre-novembre) et se terminant en juillet 2014.

Objectifs

- **une résidence de création** : le Département souhaite permettre à la compagnie choisie de réaliser sur cette période une création originale, sous la forme de deux parcours nocturnes dans le Domaine d'Harcourt, présentés au public le samedi soir des Séquences buissonnières (édition 2013 et 2014).

Ces deux parcours nocturnes, présentés à un an d'intervalle, pourront être :

- o Soit deux œuvres originales distinctes
- o Soit deux étapes ou deux variations autour de la même création

Deux aspects seront privilégiés dans la sélection de la compagnie retenue :

- o un lien fort avec le site et la prise en compte de son patrimoine architectural et/ou environnemental.
- o une démarche artistique impliquant de manière active la population du territoire, que ce soit dans le processus de création, et/ou dans le montage technique du projet.

- **un travail ancré dans le territoire** : le Département souhaite que la compagnie sélectionnée s'implique, pendant ses périodes de résidence, dans des actions de médiation et de diffusion sur le territoire. Le lien avec les partenaires potentiels sera établi par le Domaine d'Harcourt et un planning détaillé des interventions sera défini en concertation entre le Département et la compagnie.

Financement

Le financement de la compagnie en résidence s'effectue par le biais d'une convention passée entre la compagnie et le Département sur une période de 2 ans. Cette convention sera rédigée sur la base de la présentation par la compagnie d'un projet détaillé et budgété de ces actions dans le cadre de la résidence. Le budget devra être détaillé par axes : création, médiation et frais de séjours, et mentionner les éventuels coproducteurs.

Le Département prend en charge l'hébergement des artistes sur le site du Domaine d'Harcourt (se reporter au cahier des charges pour le détail), et le financement du projet selon les modalités ci-dessus.

Il ne prend pas en charge : l'assurance de la compagnie, les déplacements domicile-résidence des artistes, les repas (sauf pendant les Séquences).

Le budget global de ce financement se monte à 60 000 € au maximum, versés en 3 fois sur la période de la résidence sur les exercices budgétaires 2012, 2013 et 2014.

Calendrier de la résidence

La résidence débutera à partir de l'automne 2012 et se poursuivra jusqu'en juillet 2014. Le planning détaillé des périodes de résidence sera défini en concertation entre la compagnie et le Département, sur la base du projet présenté. Le temps effectif de résidence sur site ne pourra être inférieur à 45 jours sur la période novembre 2012 à juillet 2013 et 60 jours d'août 2013 à juillet 2014, à répartir entre temps de création et temps de rencontres avec le public.

Le projet présenté fera apparaître une proposition de calendrier de création et de temps de rencontres avec le public réparti de façon homogène sur les deux années.

Le travail de création réalisé pendant la période de résidence fera l'objet de deux représentations publiques le samedi des Séquences buissonnières 2013 et 2014.

Modalités de candidature

Les compagnies intéressées peuvent contacter pour tout renseignement complémentaire :

Christian Chermeux, directeur de la Culture – 02 32 31 50 12

Pour être admises à se présenter, les compagnies doivent obligatoirement :

- compléter le dossier de candidature et le retourner, sous format électronique obligatoirement (document PDF) **avant le 15 juin 2012** par courriel : katia.guyomard@cg27.fr en précisant en objet : "**Appel à projets Harcourt**".
Si les compagnies souhaitent joindre un CD ou un DVD, cela devra être précisé dans l'envoi électronique et être adressé à la Direction de la culture – Hôtel du Département, boulevard Georges Chauvin, 27021 Evreux cedex.
- Le dossier de candidature comprend les documents suivants :
 - o Fiche de candidature ci jointe complétée
 - o Dossier artistique présentant un ensemble de productions représentatives de la démarche de la compagnie

- Dossiers artistiques et fiches techniques des productions de la compagnie disponibles à la diffusion
 - CV du ou des responsables artistiques de la compagnie
 - Présentation des orientations du projet de création envisagé dans le cadre de la résidence, et d'une estimation financière globale.
 - Bilan financier et bilan d'activités 2011 approuvés par l'assemblée générale.
 - RIB
 - Attestation de responsabilité civile
- disposer pour le/les artistes en résidence d'un véhicule et d'un permis de conduire en cours de validité.

Choix de la compagnie

Fin juin 2012, un comité de sélection, composé de représentants du Département de l'Eure et de personnalités qualifiées, se réunira pour choisir parmi les candidatures complètes déposées dans le délai imparti, les compagnies qui seront reçues par les membres du comité de sélection au plus tard **le 10 septembre 2012**.

Fiche de candidature

**À retourner obligatoirement par voie électronique pour le 15 juin 2012 à katia.guyomard@cg27.fr en mentionnant en objet "Appel à projets Harcourt"
Les documents listés ci-dessus seront obligatoirement joints à cet envoi.**

Nom de la compagnie

Adresse

Tél :

Fax :

Portable :

Courriel :

Site web :

N° de SIRET (si vous en avez un) :

Directeur artistique :

Tél :

Courriel :

Responsable administratif :

Tél :

Courriel :

Responsable technique :

Tél :

Courriel :

Champ artistique principal de la compagnie :